

■ Aide à la naissance ou à l'adoption

190 € par enfant

Pour que le fonds social de la mutuelle puisse participer à cet heureux événement et pour que la cotisation soit gratuite le mois de naissance, ainsi que le mois suivant. Cette déclaration doit nous parvenir dans les trois mois suivant la naissance ou l'adoption.

NOM - PRÉNOM

NUMÉRO D'AFFILIÉ

déclare la naissance ou l'adoption de mon enfant (prénom) :

en date du / /

Je remplis le bulletin d'ajout de bénéficiaire pour l'affiliation de mon enfant.

Je joins :

- Une copie du justificatif d'adoption
- Une copie de l'extrait d'acte de naissance

Fait à

Le

/ /

Signature